



ASSOCIATION POUR LA LUTTE CONTRE LE GÉNOCIDE

« A.C. GÉNOCIDE – CIRIMOSO »

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité Exécutif de l'Association pour la Lutte contre le Génocide, (« A.C. GÉNOCIDE – CIRIMOSO »), en cette journée du vendredi, 21 août 2015, porte à la connaissance du Peuple Burundais et de la Communauté Internationale ce qui suit :

1.- Comme à l'accoutumée, chaque 21 du mois, l'« A.C. GÉNOCIDE – CIRIMOSO » dédie cette journée à la mémoire des victimes du génocide perpétré contre les Tutsi ainsi que des victimes d'autres crimes contre l'humanité commis au Burundi à partir du 21 octobre 1993 (voir notamment le Rapport n° S/1996/682 de la Commission d'Enquête Internationale des Nations-Unies pour le Burundi (CEINUB) mandatée par le Conseil de Sécurité --- résolution 1012 du 28-08-1995 --- sur demande expresse du Gouvernement du Burundi).

2.1.- Une pensée spéciale est également réservée aux quelque 166 réfugiés Congolais *Banyamulenge* massacrés et plus de 100 autres blessés le 13 août 2004 à Gatumba (localité frontalière entre le Burundi et la R.D. du Congo), victimes des « bandes armées » du Palipehutu-FNL dirigées, entre autres, par Agathon Rwaswa et Pasteur Habimana. A l'époque, ce dernier revendiqua ces actes à caractère génocidaire qui ciblaient les *Tutsi* Congolais ayant fui la guerre qui ravageait le Sud-Kivu et qui croyaient avoir enfin trouvé une terre d'asile dans notre pays. Les réfugiés Congolais *Banyamulenge* ont subi le même sort que les rescapés *tutsi* du génocide d'octobre 1993 qui, auparavant, furent exterminés par les « rebelles » du CNDD-FDD dans les sites pour « déplacés internes » de Teza (03 juillet 1996) et de Bugendana (21 juillet 1996). Aujourd'hui, MM. Rwaswa et Habimana ne sont inquiétés par personne et se trouvent même haut placés dans l'appareil de l'Etat Burundais.

2.2.- En outre, nous nous souvenons et rendons hommage aux milliers de nos compatriotes innocents qui périrent en commune de Ntega (province de Kirundo) et en commune de Marangara (province de Ngozi) à partir du 15 août 1988. Dans un premier temps, des militants du Parti pour la Libération du Peuple Hutu (« *Palipehutu* ») massacrèrent les Tutsi de la région. Il y eut ensuite une intervention de l'armée pour arrêter la progression du mouvement génocidaire et certaines sources, au vu de l'ampleur de la répression, ont parlé de « crime de guerre » et de « génocide ciblant la population hutu ». La gestion de cette crise par le Gouvernement du Burundi fut désastreuse. En effet, par le décret-loi n° 1/034/90 du 30/08/1990, parmi ceux qui ont bénéficié d'une amnistie, on compte notamment : 51 « auteurs, coauteurs ou complices d'infractions commises à l'occasion des événements survenus dans les communes de Ntega et Marangara en août 1988 (...) » ainsi que « 20 autres poursuivis pour avoir tenté, en mars 1989, de renverser les institutions par la violence, (...) ». Cette mesure d'amnistie a été dictée par la volonté de sauvegarder des intérêts politiques individuels ou sectaires --- au détriment de la justice en général, et des lois nationales et internationales en particulier.

3.- L'« A.C. GÉNOCIDE – CIRIMOSO » rappelle que tout crime de génocide qui reste impuni est destiné à se répéter ou à se perpétuer sous d'autres formes de crimes contre l'humanité et que le devoir de justice est tout aussi --- ou sinon plus important que le devoir de mémoire.

=====

A.C. GÉNOCIDE – CIRIMOSO, ASBL agréée par l'ordonnance n° 530/321 du 19/08/1997
E-mail : acgenocidecirimoso@yahoo.fr

L'actualité nationale illustre ce malheureux constat. Ce mois d'août 2015 a été ponctué de nombreux actes criminels tels que des assassinats ciblés, des enlèvements suivis d'exécutions extrajudiciaires, etc., qui laissent la population dans un climat d'insécurité, de peur et de désarroi.

4.- Par ailleurs, l'« A.C. GÉNOCIDE – CIRIMOSO » rappelle qu'elle considère l'actuelle Commission « Vérité et Réconciliation » (CVR) comme un mécanisme mis sur pied par le pouvoir en place pour amnistier les responsables des crimes les plus graves qui ont endeuillé le Burundi depuis plus d'un demi-siècle.

5.1.- L'« A.C. GÉNOCIDE – CIRIMOSO » considère que seule une justice indépendante et équitable libèrera les Burundais des suspicions mutuelles, de la globalisation et de la culpabilisation collective par rapport à ce passé douloureux. Elle considère que la justice est une source de paix et de réconciliation et que la culture de l'impunité du crime, qui s'enracine de plus en plus dans notre pays, risque de détruire le Burundi en tant que Nation multiséculaire.

5.2.- Au vu de tout ce qui précède, l'« A.C. GÉNOCIDE – CIRIMOSO » ne se lassera jamais de demander à la Communauté Internationale ce qui suit :

5.2.1.- D'appuyer le Burundi dans la mise en place d'un Tribunal Pénal International chargé de juger les crimes de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis au Burundi à partir du 21 octobre 1993.

5.2.2.- De mettre sur pied une Commission Internationale d'Enquête Judiciaire mandatée pour mener des investigations et un Tribunal Pénal International pour qualifier et juger les crimes les plus graves commis au Burundi depuis l'indépendance jusqu'en octobre 1993, notamment les crimes perpétrés à Ntega et Marangara en août 1988, sans oublier le génocide perpétré à Gatumba en août 2004 contre les réfugiés Congolais *Banyamulenge*.

5.2.3.- D'appuyer de manière concrète la Cour Pénale Internationale (C.P.I.) dans sa mission de poursuite judiciaire de toutes les personnes qui, au cours de la crise actuelle, ont commis ou auront commis des crimes de génocide, des crimes de guerre et d'autres crimes contre l'humanité

Fait à Bujumbura, le 21 août 2015.

Pour l'« A.C. GÉNOCIDE – CIRIMOSO »

Prof. Venant BAMBONEYEHO,

Président et Représentant Légal

f.o. Prof. *Kabareye MUKURU*

